

# CONDITIONS GÉNÉRALES L'As de Chœur



Ces conditions générales s'appliquent pour tous les choristes inscrits à L'As de Chœur et pour toutes les activités organisées par le chœur.

Dans les lignes qui suivent, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte, et peut être adapté également au féminin.

## Inscriptions

Les inscriptions se font via le formulaire d'inscription, disponible sur le site internet du chœur ([www.asdechoeur.ch](http://www.asdechoeur.ch)). Il est à renvoyer par mail ([florian.bovet@gmail.com](mailto:florian.bovet@gmail.com)) ou par courrier (L'As de Chœur, Pl. du Pré 4, 1053 Cugy).

Les projets du chœur se déroulant sur l'année scolaire, les choristes s'inscrivent pour l'année complète. Une résiliation en cours d'année n'est pas possible. Les répétitions ont lieu de début septembre à fin mai.

L'inscription est validée définitivement à réception du paiement.

## Cours d'essai

Une répétition d'essai est proposée en début d'année scolaire. Celle-ci est gratuite si l'inscription n'est pas confirmée ; elle est comprise dans le prix de l'écolage si l'inscription est confirmée.

## Modification d'horaire

Le chœur se réserve le droit de modifier les horaires des répétitions en fonction du nombre d'inscriptions et de la disponibilité des locaux. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

## Cotisation annuelle

La cotisation de CHF 350.00 est payable en une fois en début d'année (au 15 septembre au plus tard) sur le compte du chœur (coordonnées ci-dessous). En cas de paiement en retard, un rappel est envoyé. Des frais de rappel sont ajoutés dès le 2<sup>e</sup> rappel. Passé le 3<sup>e</sup> rappel, le chœur se réserve le droit d'exclure le choriste, la facture restant due.

Sur demande du choriste (ou de son représentant légal), il est possible d'échelonner le paiement de la facture sur plusieurs mensualités.

## Rabais

Un rabais famille est accordé sur le montant total de la cotisation si plusieurs membres d'une même fratrie sont inscrits simultanément au chœur :

- 20% pour 2 inscriptions
- 25% pour 3 inscriptions et plus.

## Cours manqués

Les cours manqués du fait du choriste ne sont ni remplacés ni remboursés. Aucun remboursement ni réduction ne sont accordés en cas d'absence ou de maladie ponctuelle. Un avoir pourra cependant être fait pour tout choriste manquant 5 cours consécutifs ou plus pour cause de maladie ou d'accident, et ce sur présentation d'un certificat médical uniquement. L'avoir pourra être utilisé en déduction de la cotisation de l'année suivante.

## Assurance

Le chœur ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque choriste doit être au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

## Horaires

Les répétitions commencent à 18h00 précise. Merci d'arriver 5 minutes en avance afin d'être prêt à l'heure. Le chef de chœur peut refuser tout choriste dont l'arrivée tardive serait préjudiciable à la bonne conduite de la répétition.

Les répétitions se terminent à 19h30 et les choristes sont sous la responsabilité de leurs parents dès cet instant.

## Encadrement

Les choristes sont en permanence encadrés par des adultes lors des répétitions et activités organisées par le chœur.

## Discipline

Tout élément perturbateur, portant préjudice aux projets du chœur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétexte de remboursement.

## Règlement des salles d'activités

Toute nourriture et boisson est proscrite dans les salles d'activités (répétitions, concerts,...), à l'exception d'une petite bouteille d'eau. De même, il est strictement interdit de laisser les téléphones mobiles allumés et encore plus de répondre ou d'émettre des appels durant les répétitions et concerts.

## Coordonnées du chœur

L'As de Chœur  
Pl. du Pré 4  
1053 Cugy/VD  
[www.asdechoeur.ch](http://www.asdechoeur.ch)

Nom du compte : L'As de Chœur

Etablissement bancaire : PostFinance

N° du compte : 14-19861-1

IBAN : CH97 0900 0000 1401 9861 1

Par son inscription au chœur, le choriste et son représentant légal acceptent de fait les présentes conditions.